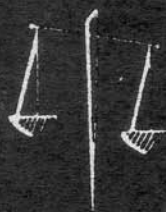


Revue de

l'Arbitrage



62365*

14

P3356

**BULLETIN DU COMITÉ FRANÇAIS
DE L'ARBITRAGE**

NÉCROLOGIE : GEORGES SCELLE
JUSTICE D'ÉTAT ET ARBITRAGE
L'ARBITRAGE DANS L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE
JURISPRUDENCE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE
CONGRÈS ET CONFÉRENCES
BIBLIOGRAPHIE



COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

23, Rue d'Anjou — PARIS

LIBRAIRIE SIREY

22, Rue Soufflot — PARIS-5^e

ANNÉE 1961

JANVIER-MARS N° 1

Publication trimestrielle

Congrès et Conférences

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ARBITRAGE

Paris, 11, 12, 13 mai 1961

Organisé par le Comité Français de l'Arbitrage

Sous le haut patronage
de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de
M. le Directeur Général des Affaires Culturelles
du Ministère des Affaires Etrangères

CENTRE DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

5, avenue des Portugais (avenue Kléber) - PARIS (16^e)

COMITÉ D'HONNEUR

- M. François ALBERT-BUISSON, de l'Académie Française, Chancelier de l'Institut.
- M. le Bâtonnier Paul ARRIGHI.
- M. René CASSIN, Président Honoraire du Conseil d'Etat, Membre de l'Institut.
- M. le Bâtonnier Jacques CHARPENTIER.
- M. DUBRUJEAUD, Président de Chambre Honoraire à la Cour de Paris.
- M. Charles FRÉMICOURT, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation.
- M. Edmond GISCARD D'ESTAING, Membre de l'Institut, Président Honoraire de la Chambre de Commerce Internationale.
- M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut.
- M. Emmanuel MAYOLLE, Vice-Président du Conseil National du Patronat Français.
- M. Marcel ROUSSELET, Membre de l'Institut, Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.

SUJETS ET COMMISSIONS

1^{re} Commission.*Président :*

M. G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.

Rapporteur :

M. F.-E. KLEIN, Professeur agrégé à l'Université de Bâle.

*Caractère autonome et procédural de la clause compromissoire. Dissociation de la nullité de celle-ci et de celle du contrat principal.*2^e Commission.*Président :*M^e A. BOISSARIE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, ancien Procureur Général.*Rapporteur :*D^r GLOSSNER, Docteur en droit de l'Université de Paris, Délégué de la République Fédérale Allemande aux Conférences Internationales.*Harmonisation des règlements de procédure des Centres d'Arbitrage.*3^e Commission.*Président :*

M. Niel PEARSON, Solicitor, Délégué du Gouvernement Britannique auprès de la Commission Economique pour l'Europe.

*Rapporteur :*M^e P.-J. Van OMMEREN, Avocat au Barreau de Rotterdam, Avocat-Conseil de l'Ambassade des Pays-Bas, Membre de la Cour d'Arbitrage de la C.C.I.*Création d'un Office ou Bureau international ayant compétence pour désigner des arbitres, déterminer la procédure et enregistrer les sentences en vue d'en faciliter l'exécution.*4^e Commission.*Président :*

M. le Professeur CONSTANTINOVIC, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Belgrade.

Rapporteur :

M. G. VEDEL, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

Le problème de l'arbitrage entre gouvernements ou personnes de droit public et personnes de droit privé.

Commission des résolutions

*Président :*M^e Ch. CARABIBER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Président de la Cour d'Arbitrage de la C.C.I.*Rapporteur Général :*M^e J. ROBERT, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

COMITÉS NATIONAUX**Allemagne (République Fédérale).**

Président du Comité :

Professeur D^r Arthur BÜLOW, Ministerial-Dirigent au Ministère de la Justice, Bonn.

Belgique.

Président du Comité :

M^r Ch. Van REEPINGHEN, Commissaire Royal à la Réforme judiciaire, ancien Bâtonnier de Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique.

Président du Comité :

D^r MARTIN DOMKE, Vice-Président de l'American Arbitration Association.

Grande-Bretagne.

Président du Comité :

D^r Niel PEARSON, M.B.E., M.A., Solicitor, Représentant du Gouvernement Britannique aux Sessions de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.

Grèce.

Président du Comité :

Professeur Georges MARIDAKIS, ancien Recteur de l'Université d'Athènes, Membre de l'Académie de Grèce.

Italie.

Président du Comité :

M. le Président Antonio SEGNI, Ministre des Affaires Etrangères.

Pays-Bas.

Président du Comité :

M^r P.-J. Van OMMEREN, Avocat au Barreau de Rotterdam, Avocat-Conseil de l'Ambassade des Pays-Bas en France, Membre de la Cour d'Arbitrage de la C.C.I.

Suède.

Président du Comité :

M. Sture PETREN, Ambassadeur de Suède, Membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye, Directeur de la Division juridique du Ministère des Affaires Etrangères de Suède.

Suisse.

Président du Comité :

M. André PANCHAUD, Juge au Tribunal Fédéral, Président de l'Association des Juristes suisses.

Turquie.*Président du Comité :*

M. Cihat IREN, ancien Ministre du Commerce, Membre de la Cour d'Arbitrage de la C.C.I.

Yougoslavie.*Président du Comité :*

M. le Professeur Milan BARTOS, Ambassadeur, juris-consulte en chef du Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères.

PROGRAMME DU CONGRÈS
Jeudi 11 mai.

9 h 30. — Séance inaugurale sous la présidence de M. MICHELET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

11 h — Réunion des quatre Commissions.
1^{re} séance de travail.

12 h 30. — Vin d'Honneur.

après-midi, 15 h — Séances de travail en Commissions.

Vendredi 12 mai (10 h. et 15 h.).

Séances de travail en Commissions.

20 h. — Dîner offert en l'honneur des congressistes.

Samedi 13 mai.

10 h. — Réunion de la Commission des Résolutions.

15 h. — Réunion plénière. Séance de clôture.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription donnant droit à tous les travaux du Congrès ainsi qu'à toutes les manifestations prévues, a été fixé à la somme de 60 NF.

Les congressistes sont priés de faire connaître au Secrétariat du Congrès la Commission dont ils désirent suivre plus particulièrement les travaux afin que le rapport de cette Commission puisse leur être adressée avant ce Congrès.

Secrétariat Général du Congrès : 16, rue Jules-Claretie, Paris-16^e (TROcadéro 25-39).

Les droits d'inscription peuvent être adressés sous forme de chèque bancaire ou de mandat postal au Comité Français de l'Arbitrage, 23, rue d'Anjou, Paris-8^e (ANJou 29-68).